

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
1^{er} MARS 2010 à 20 h 00**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes (séance ordinaire tenue le 1er février 2010)
- 3 - Adoption des minutes (séance extraordinaire tenue le 10 février 2010)
- 3 - Approbation des comptes
- 4 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 5 - Félicitations au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines 2010
- 6 - RÈGLEMENT 2010-264 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux
- 7 - Remerciements à la Caisse populaire Ste-Thècle St-Adelphe pour sa contribution financière aux Fêtes du 125^e Anniversaire
- 8 - Contribution sous forme d'un bon d'achat pour l'activité brunch-conférence de la Société d'histoire
- 9 - Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale et celle du conseil pour le 75^e Anniversaire de l'AFEAS
- 10 - Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour le dîner-partage Développement et Paix de la Fabrique
- 11 - Offre d'emploi d'été pour étudiant(e) dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au travail
- 12 - Formation d'un Comité Famille local (Politique familiale)
- 13 - Amendement à la résolution 2009-11-286 portant sur l'établissement du calendrier 2010 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal
- 14 - *REPORTÉ Appui à M. Michel Tousignant auprès de la C.P.T.A.Q. pour la reconduction d'une autorisation d'exploitation de sablière*
- 15 - VARIA :
 - A) Achat de 250 stylos auprès de Les Produits Amsterdam
 - B) Retrait de la Municipalité de St-Adelphe de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement
 - C) *Discussion gros conteneur*
 - D) *Discussion luminaires*
 - E) Appui à la FADOQ locale concernant la tenue des cliniques de vaccination antigrippale
 - F) Appui à la Société d'histoire pour un projet de construction d'un entrepôt pour objets d'antiquités
- 16 - Période de questions
- 17 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le premier jour de mars de l'an 2010, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Madame la conseillère Anne-Marie Denis, Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis, et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Six contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h03.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire.

Adopté

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er février 2010, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

Adoption des minutes d'une séance extraordinaire tenue le 10 février 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2010, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

Approbation des comptes

7761 Société canadienne des Postes	965,09
7762 Daniel Bacon	16,20
7763 Tony Trépanier	54,00
7764 Hydro-Québec	770,29
7765 Croix Bleue	202,28
7766 Groupe Ultima	171,00
7767 Roger Drouin	72,60
7768 SSQ Investissement	1 522,56
7769 Daniel Bacon	16,20
7770 Hydro-Québec	429,86
7771 Yves Couffin	300,00
7772 Hydro-Québec	1 455,62
7773 Martin Gauthier	4 990,20
7774 Rogers	34,82
7775 Hydro-Québec	1 181,89
7776 Société canadienne des Postes	35,76
7777 Telus	871,87
7778 Thérèse Baillargeon	216,50
7779 Société canadienne des Postes	67,05
7780 Marcel Guimond & Fils	23 220,96
7781 Chantale Bertrand	40,00
7782 Biolab	312,61
7783 Steve Bureau	27,63
7784 Canadien National	727,80
7785 Service Cité propre	3 385,69
7786 Groupe CLR	27,09
7787 ANNULÉ	
7788 CPU Service inc.	553,09
7789 Croix Bleue	1 654,86
7790 D.H. Électronique	33,86
7791 Steve Delisle	62,88
7792 Dave Denis	35,25
7793 Dicom Express	18,04
7794 Distribution Robert	250,20
7795 Guy Douville	98,13
7796 Éditions Blais	342,25
7797 Everest	11,00
7798 Fédération québécoise des municipalités	19,19
7799 G.A. Automobiles	48,48
7800 Sylvain Gagnon	55,25
7801 Garage Jean-Yves Déry	2 697,70
7802 J.M. Sports enr.	10,95
7803 J.G. & M. Jacob	1 829,42
7804 Librairie L'Exèdre	70,19
7805 Marcel Guimond & Fils	1 365,79
7806 Modoc	167,23
7807 M.R.C. de Mékinac	8 913,08
7808 PG Govern	489,53
7809 Protection Incendie CFS	690,59
7810 Receveur général Canada	311,00
7811 Marie-Noëlle Roberge	35,25
7812 Jean-Guy Rodrigue	80,00

7813 S.A.A.Q.	4 598,00
7814 Savonnerie B-L	21,39
7815 Stéphane Vallée	34,50
7816 Wolseley Canada	29,92
7817 Lyne Deshaies	166,66
7818 Steve Delisle	200,00
7819 COOPLUS	901,87

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le directeur général, soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il n'y a pas assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de février 2010 ci-dessus approuvés.

La Municipalité utilisera la marge de crédit prévue à cet effet. **Adopté**

Correspondance aux archives

Lumca (Serge Vaillancourt) : Cotation pour trois luminaires : 5 656,80\$

Martin Gauthier : Soumission pour la fabrication de la croix du calvaire rang St-Joseph : 850 \$

Min. Culture, Commun. Cond. Féminine : Convention Aide aux immobilisations (aide financière de 17 500 \$ pour la restauration du calvaire)

La Pérade Ford : Soumission pour camion municipal 2011 : 37 830,06 \$

St-Onge Ford : Soumission pour camion municipal 2011: 38 128,41 \$

Réseau Biblio : Invitation à une soirée d'accueil pour les nouveaux représentants et responsables de la bibliothèque le mercredi 24 mars 2010

Comm. Scolaire Chemin-du-Roy : Tenue du 15 au 19 février des Journées de la persévérance scolaire

UPA Mékinac : Appui à la MRC de Mékinac sur les conditions d'implantation de résidences dans les secteurs agroforestiers // CPTAQ

Annette Condé : Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale les 29 et 30 mai pour la préparation du 75^e Anniversaire de fondation de L'AFEAS

Carrefour Jeunesse-Emploi : Tenue le 5 mars à Lac-aux-Sables du Souper-gala *Jeunes à la page* dont 2 jeunes résident à St-Adelphe

Société d'histoire : Demande d'une commandite sous forme d'un bon d'achat pour le brunch conférence du 28 février

Mutuelle Municipalités Qc : Substitution de procureurs à Tremblay, Bois, Mignault pour la cause Promutuel-Portneuf-Champlain puisque la municipalité ne dispose d'aucune couverture de risque pour les refoulements d'égouts

Service 9-1-1 : Statistiques St-Adelphe pour l'année 2009 à l'égard des appels de services

René Tourigny CSSS Vallée-Batiscan : Invitation au lancement de la campagne « Je prends ma place » le 11 mars à la bibliothèque de St-Tite (pour souligner les efforts des jeunes en société et de leurs relations harmonieuses avec les citoyens)

Carrefour Jeunesse-Emploi : Informations sur les programmes Emploi d'été Canada et Desjardins Jeunes au travail

Revenu Québec : Chèque de 6 049 \$ retour T.V.Q.

Caisse pop. Ste-Thècle-St-Adelphe : 2^e versement au montant de 2 000 \$ contribution financière aux Fêtes du 125e

Agence 04 : Nouveau responsable des formations des 1^{ers} répondants : Jean-François Lupien

Maison des familles : Remerciements pour le soutien financier La Boîte à cadeaux

Réseau Biblio : Réajustement à la facturation pour 2010 (baisse de la population à 1006), remboursement de 20,13\$

FADOQ St-Adelphe : Lettre d'insatisfaction adressée au CSSS Vallée-de-la-Batiscan concernant la répartition sur le territoire pour la dernière campagne de vaccination contre la grippe (aucune clinique tenue à St-Adelphe)

Guylaine Trudel O.P.P. : Remerciements pour la contribution à la Fête au village

Dominique Bouchard : Les étapes concernant la Politique familiale

FADOQ St-Adelphe : Demande de révision du coût du loyer de la FADOQ

Table concertation mouvement Femmes Mauricie : Invitation à participer au Prix Reconnaissance Mauriciennes d'influence (femmes qui siègent dans un lieu de pouvoir)

Fabrique : Demande de prêt gratuit de la salle municipale pour le dîner Développement et Paix le 28 mars 2010

Groupe ACCISST : Formations offertes sans frais aux employés sur la santé et sécurité au travail

CRE Mauricie : Tenue des états généraux les 15 et 16 avril à Shawinigan (renouvellement du plan quinquennal de développement régional années 2010-2015)

Mun. St-Ubalde : Chèque de 5 339 \$, remboursement du partage des redevances concernant le fonds local à la réfection des voies publiques (dossier 850739129 Ministère des Transports)

Chambre Commerce Mékinac: Invitation à la Soirée 5^e anniversaire le 10 mars 2010

MRC Mékinac : Récépissé de la demande d'aide financière dans le Pacte rural pour le projet de réfection du calvaire

UPA Mauricie: Avis à la CPTAQ que l'U.P.A Mauricie est d'accord avec l'interprétation que fait la MRC de Mékinac quant à l'application de l'article 59 sur les lots de 4 hectares pour l'implantation de résidences

ADMQ : Invitation à soumettre des candidatures au Mérite de l'ADMQ 2010

Fête nationale du Québec: Invitation à présenter un projet d'activités pour le 24 juin

Office personnes handicapées Qc : Récépissé de l'inscription de la candidature de la Municipalité de St-Adelphe au Prix À part entière

Roger Magny: Demande d'appui au nom d'un groupe de citoyens qui veut réaliser la construction d'un entrepôt musée pour préserver des biens du patrimoine et des accessoires d'antiquités

Acceptation du dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

Félicitations au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines

CONSIDÉRANT l'immense travail élaboré par le Comité bénévole du tournoi de hockey bottines, édition 2010;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis sont réinvestis dans le domaine sportif à l'intérieur de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse des félicitations à *Mesdames Mélanie Thiffault, Anne-Marie Denis et Line Lapointe, à Messieurs Jean-Philippe Lafontaine, Marc-André Denis, Jérôme Lafrenière, Rémi Blouin, Olivier Cossette, Anthony Trudel, Brian Magny, Guillaume Magny, Matthieu Labranche, Dominic Trépanier, Olivier Crête, Benoît Montambault et Olivier Tessier* du Comité organisateur du tournoi de hockey bottines édition 2010, ainsi qu'à tous les responsables-adjoints, aux bénévoles et intervenants, pour l'immense succès remporté par cette activité et les remercie sincèrement, ainsi que tous les supporteurs qui ont collaboré à cette belle réussite.

Adopté

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADEPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

RÈGLEMENT 2010-264

RÈGLEMENT 2010-264 RELATIF AU TRAITEMENT, À LA RÉMUNÉRATION, À L'ALLOCATION ET AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU les articles 2 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001);

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe, est déjà régi par un règlement établissant la rémunération des membres du conseil, mais que de l'avis du conseil municipal, il y a lieu d'abroger ce règlement pour en actualiser les articles;

ATTENDU QUE les articles sur lesquels la Municipalité de Saint-Adelphe désire statuer sont entre autres :

- la rémunération et l'allocation versées aux élus avec indexation annuelle;

- le remboursement des repas ou de logement de l'élu dans l'accomplissement de ses fonctions à l'extérieur;
- la compensation pour perte de revenus dans les cas exceptionnels d'état d'urgence de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001);
- la rémunération additionnelle versée au maire suppléant lorsqu'il remplace le maire sur une longue période;
- la réduction de 100 \$ de la rémunération mensuelle de base d'un conseiller et d'un montant de 200 \$ dans le cas du maire, lorsqu'il y a absence de l'élu à la session ordinaire du conseil et ce, après plus de deux absences constatées au cours de l'année financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe versait en 2009 une rémunération mensuelle de 441,35 \$ avec allocation mensuelle de 221,73 \$ pour le maire; de 147,82 \$ avec allocation mensuelle de 73,91 \$ au maire suppléant et à chacun des conseillers et qu'il est justifié de rendre ces versements plus conformes à la réalité contemporaine;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2010-264 a été adopté à la majorité à la séance ordinaire du conseil municipal de janvier 2009;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

VOTE POUR : Paul Labranche maire
Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Douin et Louis-Marc Trudel,
conseillers municipaux

VOTE CONTRE : Michel Denis, Anne-Marie Denis, conseiller(ère) municipal(e)

Il est résolu à la majorité :

Que le règlement portant le numéro 2010-264 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « RÈGLEMENT 2010-264 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux ».

ARTICLE 3 : TERMINOLOGIE

3.1 Rémunération de base : signifie le montant offert au maire, au maire suppléant et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

3.2 Rémunération additionnelle : signifie un montant salarial supplémentaire offert au maire, au maire suppléant ou à un ou plusieurs conseillers lorsque ceux-ci occupent des charges et posent des gestes définis dans le présent règlement.

3.3 Allocation de dépenses : correspond à un montant égal à la moitié (1/2) du montant de la rémunération de base.

3.4 Remboursement de dépenses : signifie le remboursement d'un montant d'argent offert à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

3.5 Organisme mandataire : Organisme que la Loi déclare mandataire de la municipalité et dont le conseil est composé majoritairement des membres du conseil municipal. Sont exclus de ce groupe l'Office municipal d'habitation et un organisme supramunicipal.

3.6 Conseiller : Ce terme sous-entend également conseillère.

ARTICLE 4 : ANNULÉ BASE DE CALCUL : POLULATION

ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire.

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE

Pour l'exercice financier 2010, la rémunération mensuelle de base pour le maire est fixée à 600\$. L'allocation mensuelle de dépenses est fixée à 300 \$.

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE SUPPLÉANT

Pour l'exercice financier 2010, la rémunération mensuelle de base pour le maire suppléant est fixée à 200 \$. L'allocation mensuelle de dépenses est fixée à 100 \$.

ARTICLE 8 : RÉMUNÉRATION DE BASE DES CONSEILLERS

Pour l'exercice financier 2010, la rémunération mensuelle de base pour les conseillers est fixée à 200 \$. L'allocation mensuelle de dépenses est fixée à 100 \$.

ARTICLE 8.1 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE, DU MAIRE SUPPLÉANT ET DE CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération des élus fixée dans le présent règlement porte sur les années 2010, 2011 et 2012.

Pour les trois prochaines années soit 2011, 2012 et 2013, les montants mentionnés aux articles 6, 7 et 8 seront indexés à la hausse.

Pour l'exercice financier 2011, l'indexation sera fixée à 3,5 %.

Pour l'exercice financier 2012, l'indexation sera fixée à 3,5 %.

Pour l'exercice financier 2013, l'indexation sera fixée à 3,5 %.

ARTICLE 9 : RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant aura droit à une allocation additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions.

Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent et qu'il ne pourra présider une séance ordinaire ou spéciale du conseil.

Cette allocation sera de 200 \$ par séance du conseil et ne pourra excéder 90 % de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

ARTICLE 10 ABSENCE DU MAIRE POUR MALADIE OU ABSENCE PROLONGÉE

Lors des absences du maire pour maladie ou lors d'une absence prolongée, le maire suppléant aura droit à la même rémunération mensuelle que le maire lorsqu'il le remplacera dans l'exercice de ses fonctions pour un mois complet.

Dans le cas d'un mois incomplet, la rémunération sera calculée sur une base hebdomadaire selon l'équation suivante :

La somme mensuelle totale de la rémunération versée normalement au maire, divisée par quatre (4) semaines et multipliée par le nombre de semaines de remplacement du maire.

La période de remplacement rémunérée lors des absences du maire pour congé de maladie ou lors d'une absence prolongée, débute à la huitième (8^e) journée d'absence consécutive du maire et est calculée jusqu'au retour en fonction de ce dernier.

ARTICLE 10.1 ABSENCE D'UN ÉLU LORS D'UNE SESSION ORDINAIRE

Lorsqu'il y a absence d'un élu à une session ordinaire du conseil, la rémunération mensuelle de base du conseiller sera réduite de 100 \$ et dans le cas du maire, la rémunération mensuelle de base sera réduite d'un montant de 200 \$. Cette mesure sera appliquée uniquement après plus de deux absences constatées au cours de l'année financière, c'est-à-dire que l'élu pourra bénéficier de deux absences motivées sans que sa rémunération en soit réduite.

ARTICLE 11 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION ET CALENDRIER DES VERSEMENTS

La rémunération décrétée selon les articles 6, 7, 8, 8.1, 9, 10 et 10.1 sera calculée pour chacun des membres du conseil municipal sur une base annuelle. Cette rémunération sera versée mensuellement, c'est à dire selon le calendrier de dépôt du Service de paie Desjardins.

ARTICLE 12 MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE, AU MAIRE SUPPLÉANT ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne pourra en aucun cas être inférieure au minimum applicable à la municipalité en vertu des articles 12 à 16 du Code municipal, ni supérieure au maximum qui lui est applicable en vertu de l'article 21 du Code municipal.

ARTICLE 13 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 6 pour le maire et les articles 7 et 8 respectivement pour le maire suppléant et les conseillers.

ARTICLE 14 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable et que le montant de la dépense ait été fixé par le conseil.

ARTICLE 14.1 EXCEPTION POUR LE MAIRE ET POUR LE MAIRE SUPPLÉANT

Le maire ou le maire suppléant (lors de l'absence du maire article 10) n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 14 du présent règlement, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions en vertu de l'article 25 du Code municipal.

ARTICLE 14.2 PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates. Tout déplacement par autobus, train ou véhicule de transport en commun, est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentations de pièces justificatives.

ARTICLE 15 : VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- 15.1 À une indemnisation : la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.
- 15.2 À un remboursement des frais de stationnement et de péage supportés par l'élu.
- 15.3 À un remboursement des frais pour l'utilisation d'un véhicule taxi.
- 15.4 Chaque membre du conseil aura à remplir la formule de réclamations pour frais de déplacements, pour tous ses déplacements effectués dans l'exercice d'une représentation municipale, peu importe la distance.

ARTICLE 16 FRAIS DE TRANSPORT – AUTOMOBILE PERSONNELLE

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45¢ du kilomètre et de 0,55¢ du kilomètre, si l'élu transporte une ou plus d'une personnes dans son véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 17 FRAIS DE REPAS

La Municipalité remboursera les frais de repas selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

a) déjeuner	12 \$
b) dîner	20 \$
c) souper	25 \$

Toute somme additionnelle devra être autorisée par résolution du conseil.

ARTICLE 18 DÉPENSES ENCOURUES LORSQUE LE CONJOINT, LA CONJOINTE ACCOMPAGNE L'ÉLU

Lorsque la municipalité et les membres du conseil reçoivent des invitations pour participer à différentes activités civiles, où le conjoint ou la conjointe accompagne l'élu; la Municipalité remboursera à l'élu, les dépenses nécessaires encourues par le/la conjoint/e (coûts de

l'invitation), s'il s'agit d'une activité où le/la conjoint/e doit normalement être présent/e, dans le cadre d'une représentation de la municipalité.

ARTICLE 19 FRAIS DE LOGEMENT

La Municipalité remboursera aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier jusqu'à concurrence de 125 \$ par soir, avec pièces justificatives.

Malgré l'alinéa précédent, la municipalité remboursera des frais de logement effectivement supportés lorsque la résolution d'autorisation préalable des dépenses selon l'article 14, le stipule.

ARTICLE 20 ÉTAT D'URGENCE, PERTE DE REVENUS D'EMPLOI

Lors de cas exceptionnels d'état d'urgence décrété par le gouvernement, en vertu de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, les membres du conseil requis dans ce cadre, recevront une rémunération de cent cinquante dollars (150 \$) par jour, le tout en vertu de l'article 30.0.4 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 21 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Toutes dispositions contenues dans tout autre règlement municipal ou toute résolution qui serait contraire, contradictoire ou incompatible avec quelque disposition du présent projet de règlement, sont abrogées à toute fin que de droit.

ARTICLE 22 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais fixés par la loi et les ajustements salariaux seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT à Saint-Adelphe, ce 1^{er} jour de mars 2010.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, Dir. gén., Sec.-trésorier

Avis de motion : 9 novembre 2009

Adoption projet de règlement : 11 janvier 2010

AVIS PUBLIC : 3 MARS 2010

Remerciements à la Caisse populaire Ste-Thècle-St-Adelphe pour la contribution versée aux Fêtes du 125^e Anniversaire

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe a procédé au deuxième versement d'une contribution de 2 000 \$, allouée à la réalisation des Fêtes du 125^e Anniversaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères remerciements à la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe pour son importante contribution financière au montant total de 4 000 \$ versée à la réalisation des Fêtes du 125^e dans la municipalité.

Adopté

Contribution sous forme d'un bon d'achat pour l'activité brunch-conférence de la Société d'histoire

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de St-Adelphe a présenté une demande de commandite à la municipalité, pour un tirage lors d'un brunch-conférence qui s'est tenu le 28 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine la remise du don de 25 \$ accordé à la Société d'histoire de Saint-Adelphe pour le tirage d'un bon d'achat à être échangé dans un commerce local.

Adopté

Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale et celle du conseil pour le 75^e Anniversaire de l'AFEAS

CONSIDÉRANT que L'AFEAS de St-Adelphe souligne cette année ses 75 ans d'existence à St-Adelphe et qu'elle prévoit organiser des activités le 30 mai 2010 pour souligner l'événement.

CONSIDÉRANT que l'AFEAS a présenté une demande pour utiliser sans frais la salle municipale et celle du conseil les 29 et 30 mai 2010 en vue de préparer et tenir les activités prévues au programme (brunch, expositions).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise la l'AFEAS de St-Adelphe à utiliser gratuitement la salle municipale pour un brunch communautaire et la salle du conseil pour une exposition les 29 et 30 mai 2010.

Adopté

Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour le dîner-partage Développement et Paix de la Fabrique

CONSIDÉRANT que le Conseil de Fabrique tiendra un dîner-partage le dimanche 28 mars, dont les fonds seront remis à Développement et Paix pour venir en aide aux pays en voie de développement.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt gratuit de la salle municipale a été formulée par le Comité organisateur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise l'utilisation gratuite de la salle municipale pour le dîner-partage qui se tiendra le 28 mars 2010.

Adopté

Offre d'emploi d'été pour étudiant(e) dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au travail

CONSIDÉRANT le programme Desjardins – Jeunes au travail, en partenariat avec les caisses Desjardins de Mékinac, les entreprises et le Carrefour Jeunesse-Emploi, afin de créer des emplois d'été de type « stage » d'une durée approximative de 180 heures;

CONSIDÉRANT que ce programme permet aux jeunes de 16 à 17 ans d'acquérir une première expérience d'emploi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe veut offrir un emploi d'été d'une durée de 6 semaines, à un(e) jeune en recherche d'emploi pour la période s'échelonnant du 28 juin au 6 août 2010;

CONSIDÉRANT que les Caisses populaires Desjardins-Mékinac s'engagent à verser une subvention correspondant à 50% du salaire minimum par emploi créé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe s'inscrive au Programme Desjardins–Jeunes au travail avec la création d'un emploi d'«agent du bureau » et s'engage à verser le salaire minimum en vigueur, représentant 50% du salaire, l'autre portion étant défrayée par les Caisses populaires Desjardins-Mékinac, pour un coût total de 855 \$, excluant les avantages sociaux.

Que le Maire Monsieur Paul Labranche et le Directeur général Monsieur Daniel Bacon soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe le protocole d'entente 2010 avec les représentants de Carrefour Jeunesse-Emploi et les Caisses Desjardins de Mékinac.

Adopté

Formation d'un Comité Famille local (Politique familiale)

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de St-Adelphe accorde au dossier de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT que la mise en place du Comité famille est fondamentale au cheminement de la Politique familiale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la mise sur pied d'un Comité Famille qui sera sous la responsabilité de madame Anne-Marie Denis conseillère municipale responsable des questions familiales. (RQF)

Ce comité formé de Line Lapointe, Sylvain Fraser, Annie Gagnon et Marie-Josée Campeau sera impliqué, à titre consultatif, dans toutes les étapes de la Politique familiale : la production, l'implantation, la réalisation et le suivi.

De plus, il fera le lien entre les instances municipales et la communauté; il assistera le conseil dans les questions ayant une incidence sur la famille et sa composition tiendra compte de la représentativité de l'ensemble de la communauté. **Adopté**

Amendement à la résolution 2009-11-286 portant sur l'établissement du calendrier 2010 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU qu'il a été établi par la résolution 2009-11-286 que la séance ordinaire d'avril 2010 se tiendrait le 5 avril et qu'il a été constaté que cette journée est fériée, soit le Lundi de Pâques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire d'avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe amende la résolution 2009-11-286 comme suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

11 janvier ; 1^{er} février ; 1^{er} mars ; **6 avril** ; 3 mai ; 7 juin ;

5 juillet ; 2 août ; 13 septembre ; 4 octobre ; 1^{er} novembre et 6 décembre.

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

REPORTÉ Appui à M. Michel Tousignant auprès de la C.P.T.A.Q. pour la reconduction d'une autorisation d'exploitation de sablière

Achat de 250 stylos auprès de Les Produits Amsterdam

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par M. le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que dans le cadre des Fêtes du 125^e Anniversaire, la Municipalité de St-Adelphe procède à l'achat de 250 stylos auprès de Les Produits Amsterdam, au coût de 99 ¢ chacun pour un montant total de 247,50\$, excluant les taxes.

Adopté

Retrait de la Municipalité de St-Adelphe de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a adhéré à l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, sous la délégation de compétence de la M.R.C. de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe n'a pas réservé du temps de service pour un inspecteur depuis le 25 avril 2005 en regard de ladite entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe donne un avis à la M.R.C. de Mékinac à l'effet qu'elle entend mettre fin à la réservation du temps de service pour un inspecteur et qu'elle se retire de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire monsieur Paul Labranche et le directeur général monsieur Daniel Bacon à signer pour et au nom de la susdite municipalité tous les documents concluant le retrait de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.

Adopté

Discussion gros conteneur

Discussion lumineuses

Appui à la FADOQ locale concernant la tenue des cliniques de vaccination antigrippale

CONSIDÉRANT que la FADOQ locale a adressé à la Municipalité de St-Adelphe une copie conforme d'un avis d'insatisfaction transmis au CSSS Vallée-de-la-Batiscan, à l'égard de la tenue de plus d'une clinique de vaccination antigrippale dans une même municipalité, au détriment de d'autres municipalités dont la nôtre, n'ayant pas reçu ce service lors de la dernière campagne de vaccination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe appuie la FADOQ locale dans le dossier concernant la répartition sur le territoire régional des cliniques mobiles de vaccination contre la grippe.

Que la présente résolution soit transmise au CSSS Vallée-de-la-Batiscan pour l'informer de cette situation désavantageuse à l'égard de plusieurs citoyen(ne)s qui résident sur le territoire régional et qui sont aux prises avec des difficultés de déplacement dû à des problèmes de santé.

Que la Municipalité de St-Adelphe et la FADOQ locale avisent le CSSS Vallée-de-la-Batiscan qu'elles sont disposées à rendre accessibles leurs locaux et ce, à titre gracieux et de plus, qu'un monte-personne est disponible sur place pour une clinique de vaccination qui se tiendrait à l'étage de l'hôtel de ville. **Adopté**

Appui à la Société d'histoire pour un projet de construction d'un entrepôt pour objets d'antiquités

CONSIDÉRANT que des citoyens sont disposés à donner gracieusement de leur temps pour la Société d'histoire locale dans le but d'ériger un entrepôt musée où seraient conservés les biens du patrimoine local et des objets d'antiquité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe appuie la Société d'histoire locale dans son projet de construction d'un entrepôt-musée dans lequel seront conservés les biens du patrimoine local et des objets d'antiquité.

Que la Société d'histoire locale devra faire les démarches nécessaires auprès de l'Office de construction du Québec et de toutes les instances concernées pour l'obtention des autorisations et des permis nécessaires, tant pour les bénévoles qui procéderont à la construction de l'entrepôt-musée, que pour la conformité des lois et règlements en vigueur. **Adopté**

Levée de l'assemblée à 21h38

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. général, sec.-trés.

*